

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 99.101

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RECONSTRUCTION DU COLLEGE HENRI DUNANT - CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Général de la Charente-Maritime envisage la reconstruction du Collège Henri DUNANT de ROYAN, à savoir :

- la construction d'un établissement d'une capacité de 700 élèves dont 100 élèves de la section d'enseignement général préprofessionnel adapté (SEGPA)
- la construction d'une demi-pension
- la construction d'un gymnase, d'une salle de sport et d'installations sportives extérieures.

Par délibération en date du 15 Décembre 1995, l'Assemblée départementale a fixé la participation financière intercommunale à 15 % du montant HORS TAXES des travaux d'investissement.

La répartition de cette participation sera calculée d'une part au prorata des effectifs des élèves des différentes communes et, d'autre part, en tenant compte du potentiel fiscal de l'année considérée.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Général sollicite la Ville de ROYAN au financement du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention ci-annexé
- VU l'avis de la Commission des Finances

DECIDE

- D'approuver la convention de participation financière de la Ville de ROYAN au projet de reconstruction du Collège Henri DUNANT à ROYAN.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents à intervenir pour l'application de cette convention.
- D'imputer la dépense correspondante au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS